



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021/2024

Table des matières

I. Quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT 2018-2021.	4
I.1. Elaboration et suivi du PEDT	4
1.1.1- Rappel du périmètre.	4
1.1.2- Concertation locale et évaluation.	4
I.2. Un investissement fort du SIVU pour la réussite du PEDT	5
I.2.1- Espace éducatif et activités : atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT	5
I.2.2- Une dynamique associative forte sur le territoire	6
I.2.3- Le soutien du SIVU aux activités scolaires.	6
I.3. Des activités maintenue par la mise en œuvre du PEDT 2018-2021	6
I.3.1- Le périscolaire	6
I.3.2- Les interventions sur le temps scolaire	8
I.3.3- Les activités extra-scolaires.	8
II- Le bilan du PEDT 2018-2021.	9
II.1. La méthode.	9
II.2. Le bilan forces/faiblesses par orientation et objectif du PEDT 2014-2018	9
III. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle du territoire.	14
III.1. Le champ d'application du nouveau projet.	14
III.2. Les objectifs éducatifs du PEDT 2021-2024.	16
IV. La mise en œuvre du PEDT 2021-2024.	19
IV.1. Le maintien des modalités d'accueil des enfants	19
IV.2. La gouvernance du PEDT.	21
IV.3. Cohérence entre le PEDT et le projet d'école	22
V. Eléments d'évaluation DU PEDT 2021-2024.	22

« La réussite est liée à la patience mais elle dépend également de beaucoup de bonne volonté »

Gilbert BREVART

Le SIVU de NARROSSE CANDRESSE YZOSSE a approuvé la mise en œuvre de son Projet Educatif Territorial (PEDT) de 2014. Ce premier PEDT, mentionné à l'article D.521 -12 du Code de l'éducation, formalisait ainsi une démarche permettant au SIVU de proposer à chaque enfant un parcours cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, et organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT visait également à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir cette continuité éducative. Il a fait l'objet d'un bilan, sur lequel s'appuie la construction du PEDT 2021-2024. Le présent document constitue ce nouveau PEDT.

Après quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT, ce document présente ainsi les éléments de bilan qui ressortent de l'évaluation du précédent PEDT puis les éléments retenus, notamment en matière d'objectifs et de mise en œuvre, pour notre prochain PEDT sur la période 2021-2024.

I. Quelques éléments de rappel sur le contexte, le contenu et la mise en œuvre du PEDT 2018-2021

I.1. Elaboration et suivi du PEDT

Depuis sa création en 2006, le SIVU s'est inscrit dans une démarche volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Il a une part importante de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en œuvre d'une politique éducative forte.

La réflexion a été conduite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs portée à l'époque par la commune de Narrosse.

Lorsque le SIVU a pris la compétence du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire, il a poursuivi une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels) en mettant en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants.

Cette réflexion a ainsi permis de fédérer les acteurs et d'y associer les acteurs relevant du champ scolaire. Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorités pour la réussite des plus jeunes. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle n'est pas seule pour atteindre ces objectifs.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle du SIVU s'est attachée à travers ce premier PEDT, à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM...).

1.1.1- Rappel du périmètre.

- ***Le périmètre géographique***

Le projet éducatif territorial du SIVU concerne l'ensemble du territoire des communes de Narrosse Candresse et Yzosse.

- ***Le périmètre démographique : les 3-15 ans***

La tranche d'âge des 3 à 15 ans représentait le périmètre démographique du Projet Educatif Territorial précédent. A l'heure actuelle, le SIVU n'a ni la compétence de la petite Enfance et n'a pas la compétence de la jeunesse.

- ***Le périmètre temporel***

Les temps retenus pour les actions du Projet Educatif Territorial s'inscrivent dans la continuité du projet éducatif déjà existant en faveur de la jeunesse à savoir : les temps scolaires, les temps périscolaires, les temps extrascolaires.

Les horaires d'école appliqués entre 2018 et 2021 étaient les suivants :

Ecole maternelle de Narrosse : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h00 / 14h15-16h15
Mercredi : 8h45-11h45

Ecole élémentaire de Narrosse : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h15 / 13h45-15h30
Mercredi : 8h45-11h45

Ecole primaire de CANDRESSE : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h45/15h30
Mercredi : 8h30-11h30

1.1.2- Concertation locale et évaluation.

L'élaboration et le suivi du Projet Educatif Territorial et, l'organisation des services d'accueils périscolaires et extrascolaires qui en découlent, sont issus d'une concertation menée au niveau local. Cette concertation a associé les élus, les animateurs, les représentants des parents d'élèves, les équipes enseignantes et les représentants du tissu associatif local.

De manière générale, la construction de la politique éducative autour de l'enfant, et la question des activités scolaires et périscolaires font l'objet d'évaluations annuelles par le biais du dispositif « contrat enfance jeunesse »

L'évaluation du Projet Educatif Territorial a en effet constitué, tout au long de sa mise en œuvre, une préoccupation pour le SIVU afin de permettre un pilotage collectif du dispositif. Le Comité de Pilotage du PEDT a en effet pu suivre et adapter le fonctionnement du PEDT, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs (taux de fréquentation des activités, actions mises en œuvre ...) mais également qualitatifs.

I.2. Un investissement fort du SIVU pour la réussite du PEDT

I.2.1- Espace éducatif et activités : atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT

Le SIVU a, depuis de longue date, investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. Le SIVU dispose d'un véritable espace éducatif regroupé sur les communes de NARROSSE, CANDRESSE et YZOSSE. Cet espace est composé de :

Les infrastructures à Narrosse

- la salle polyvalente,
- le fronton,
- 2 terrains de rugby,
- 3 cours de tennis,
- Un restaurant scolaire
- la bibliothèque
- la maison des associations,
- le City stade.
- Un centre de Loisirs.
- Une école maternelle et une école élémentaire.

Les infrastructures à Candresse

- 1 terrain de sport,
- 1 salle polyvalente,
- 1 foyer
- Un restaurant scolaire
- 1 salle « dite des chasseurs »,
- 1 salle annexe.
- Une école primaire

Les infrastructures à Yzosse

- 1 salle périscolaire,
- 1 cour de récréation avec préau,
- 1 salle de sport,
- 1 foyer municipal.

La diversité de ces installations représente un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation. Cet espace éducatif ainsi que les activités qu'il accueille aujourd'hui sur les différents temps de l'enfant, constituent un atout important.

A la rentrée scolaire de septembre 2021, le dernier chantier de rénovation des écoles va être lancé.

Après la rénovation et l'agrandissement de l'école de Candresse en 2008, après la rénovation et l'agrandissement de l'école maternelle de Narrosse en 2011 et après la rénovation des deux salles de restauration en 2019, va être lancée la rénovation et l'agrandissement de l'école élémentaire de Narrosse (bâtiment et cour de récréation).

De nombreux lotissements sont en cours de construction et une projection d'ouverture de deux classes est envisagée à l'orée de la rentrée scolaire 2022-2023.

Durant ces travaux et tout au long de l'année scolaire 2021-2022, les cinq classes de l'école élémentaire de Narrosse (CP, CE1 et CE2) vont déménager provisoirement au sein des locaux du Centre de Loisirs.

Cependant, les locaux du Centre de Loisirs sont eux aussi très vieillissants et une réflexion devra être menée sur sa réhabilitation.

I.2.2- Une dynamique associative forte sur le territoire

Les 3 communes disposent d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives.

Exemple d'activités sportives et culturelles présentes sur le territoire : Basket, Badminton, Judo, rugby, tennis, musique...

Certaines de ses associations sont impliquées directement dans la mise en œuvre du projet éducatif territorial, notamment dans le cadre des ateliers de découverte sur les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires.

I.2.3- Le soutien du SIVU aux activités scolaires

Une volonté politique d'accompagnement des enseignants :

➤ *au sein de l'école*

Dans le cadre de sa politique éducative, le SIVU s'est attaché à apporter son soutien aux écoles situées sur son territoire et développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquelles :

- L'affectation du personnel au service des écoles : personnel administratif, personnel d'animation, d'entretien, 5 ATSEM (1 ATSEM par classe) plus une ATSEM remplaçante qui permet de palier aux éventuelles absences,
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité : production des repas sur place avec achat auprès de producteurs et commerçants locaux et l'introduction de produits bio. Un repas végétarien a été instauré une fois par semaine.
- le SIVU verse aux écoles une subvention de 50€ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires et une subvention de 10€ par enfant à la coopérative scolaire.
- le SIVU participe également à l'aménagement des groupes scolaires...

➤ *en dehors de l'enceinte de l'école : les classes de découverte*

Le SIVU soutient l'organisation de voyages scolaires et de sorties journalières en participant financièrement.

A titre d'exemple, le SIVU a alloué une subvention de 48€ par enfant pour la classe découverte d'une classe l'école élémentaire de Narrosse qui s'est déroulé en fin d'année scolaire 2019. Le SIVU finance également à hauteur de 200€ les sorties journalières de fin d'année.

➤ *Les autres formes de soutien aux activités scolaires*

Par ailleurs, le SIVU apporte un soutien par les biais suivants :

- Le transport pour la piscine.
- la location auprès du Conseil Départemental de 31 ordinateurs portables.
- L'achat d'un ensemble de 4 VPI pour l'élémentaire de Candresse pour la rentrée 2019-2020 et de tablettes numériques.
- la participation financière à l'intervenante musique pour l'école élémentaire...

I.3. Des activités maintenues par la mise en œuvre du PEDT 2018-2021

La politique éducative locale mise en œuvre par le SIVU s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté, promotion du développement durable, ...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le PEDT 2018-2021 a ainsi permis de conforter une série d'activités existante sur son territoire, pour les différents temps de l'enfant, et en fonction de sa tranche d'âge.

I.3.1- Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, le SIVU a pris en charge les accueils périscolaires sur le RPI. Tous les accueils ont lieu dans l'enceinte scolaire. La commune d'Yzosse a la particularité de ne pas avoir d'école mais un accueil est existant pour les enfants de cette commune.

Ces accueils se déclinent en quatre temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne, les TAP et l'accueil le soir après la classe.

✓ ***L'accueil du matin.***

L'enfant est accueilli entre 07h30 et 08h35 selon les lieux d'accueil. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

✓ ***La pause méridienne entre 12h et 13h45***

Contrairement aux autres accueils, il n'est pas déclaré auprès des services de la DDCSPP.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps libre et un temps de repas.

A Narrosse, deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle, le second pour les enfants du CP, CE1 et CE2. Les enfants sont encadrés par les animateurs, les ATSEM pour les plus jeunes, ainsi que par le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne entre 100 et 110 enfants qui déjeunent tous les midis à chaque service.

A Candresse, deux services sont également organisés. Les enfants mangent par classe et sont encadrés par les animateurs et le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne 45 enfants qui déjeunent tous les midis à chaque service.

✓ ***L'accueil du soir entre 16h15 et 18h30***

Les enfants sont pris en charge aux écoles par les animateurs du SIVU. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Exemple d'activités : jeux de ballons, jeux de société, étude surveillée pour les enfants de l'élémentaire. Les animateurs laissent volontairement les enfants jouer comme ils le désirent.

✓ ***Les TAP entre 15h30 et 16h30 pour les enfants du CP au CM2.***

Les enfants scolarisés à l'élémentaire de Narrosse bénéficient d'une heure d'activité (15h30-16h30) tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Exemple d'activités : jeux de société, origami, jeux de réflexes, jardins fleuri et potager, peinture à doigts, foot, handball, jeux extérieurs, basket, ultimate, tir à l'arc, jeux de dames, karaoké, confection de cadres, touché-coulé, fresque, attrape rêve, confection de piège pour frelons asiatiques, temps libre...

Les enfants scolarisés à l'école de Candresse bénéficient de 45 minutes d'activité (15h30-16h15) tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Exemple d'activités : Danse, théâtre, activité sportive en tout genre, jeux de société géants, initiation au crochet, musique, activités de recyclage, réalisation de publicité (vidéo), pixel avec gobelets, je joue comme je veux...

✓ ***Les TAP entre 13h30 et 14h15 pour les enfants de l'école maternelle.***

Sur ce temps, les animateurs proposent des activités calmes et des petits jeux de cours.

Une bénévole intervient tous les mardis pour faire un atelier lecture.

Deux ATSEM encadrent les PS qui font la sieste.

Un temps de repos est proposé aux MS et aux GS qui le souhaitent.

Exemples d'activités : jeux de mimes, décoration de la salle périscolaire, loto, lecture de contes, jeux de construction en kapla, coloriages et dessins, puzzle, éveil musical, mémoire géant, relaxation, jeux d'adresse...

✓ *L'accueil du mercredi*

L'organisation existante pour la journée du mercredi est la suivante :

- 07H30 – 08H35 (07h30-8h20 pour Candresse et 7h30-8h15 pour Yzosse) : Accueil périscolaire, organisé de la même manière que les autres jours de la semaine.
- 08H45 – 11h45 pour Narrosse et 8h30-11H30 pour Candresse : Temps scolaire.

Après le temps scolaire, les enfants peuvent être pris en charge par les animateurs pour aller au centre de loisirs jusqu'à 18h30.

I.3.2- Les interventions sur le temps scolaire

La bibliothèque

Les écoles maternelle et élémentaire de Narrosse sont accueillies au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par la responsable de la bibliothèque municipale (agent de la mairie de Narrosse) mais sous la responsabilité des enseignants. Les enfants ont aussi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque.

I.3.3- Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi.

Avant chaque période de vacances, les parents doivent inscrire obligatoirement leur enfant. L'accueil peut se faire soit :

- en demi-journées (matin ou après-midi),
- en demi-journées avec repas (seulement le mercredi après-midi en semaine scolaire),
- en journées complètes avec repas.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

En juillet et en août, des « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 5 ans.

Ils permettent aux enfants, sur quelques jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie. Des veillées sur le centre de loisirs avec nuitées sous tente sont également organisées.

II- Le bilan du PEDT 2018-2021

II.1. La méthode

Avant même la réforme des rythmes scolaires, le SIVU était déjà engagé dans des objectifs éducatifs bien définis et bénéficiait d'une forte expérience sur l'organisation des temps péri et extra-scolaires. Beaucoup s'accordent ainsi à dire que l'organisation était déjà satisfaisante avant la réforme :

- Existence d'une politique éducative forte qui a facilité la mise en place du PEDT.
- Organisation du temps périscolaire et extrascolaire
- la volonté du SIVU d'avoir des animateurs formés et diplômés.

Mais le PEDT a permis de formaliser et de réaffirmer ces premiers objectifs en ayant la possibilité d'y associer l'Éducation nationale et de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il a ainsi été choisi de présenter le bilan du PEDT 2018-2021, par objectif, en mesurant pour chacun d'entre eux, leur niveau de réalisation, c'est-à-dire en recensant pour chacun d'entre eux, les points forts et réussites qu'il convient de souligner, mais également les faiblesses et difficultés que la mise en œuvre du PEDT a laissé apparaître. Cette analyse permettra de dégager des perspectives pour le projet 2021-2024 qui seront présentées dans la partie IV.

II.2. Le bilan forces/faiblesses par orientation et objectif du PEDT 2018-2021

Ce bilan, établi sous la responsabilité de la présidente du COPIL, a cherché à faire apparaître par thématique les différentes visions qui ont été exprimées par les partenaires éducatifs aussi bien dans les aspects positifs que négatifs sur les différents objectifs fixés dans le PEDT.

Objectif n°1 : garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

- **Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération entre les acteurs**

Réussites et points forts
<p>La coopération s'est maintenue entre certains partenaires éducatifs sur le terrain. On note une certaine volonté de travailler en collaboration pour proposer des activités éducatives et de les intégrer dans des parcours cohérents et globaux : mise en place des interventions sur le temps scolaire avec la bibliothèque, participation des associations (notamment en mode bénévole) sur les ateliers de découverte en temps périscolaire et extrascolaire, motivation des animateurs à proposer des activités innovantes pour les enfants...</p> <p>On note également l'organisation de rencontres trimestrielles entre les trois équipes enseignantes et le SIVU (la Présidente du SIVU et le coordonnateur jeunesse) pour débattre en amont de chaque conseil d'école de différentes problématiques et ainsi ouvrir au dialogue.</p> <p>Également, l'équipe d'animation est dorénavant invitée systématiquement aux ESS (Equipe de Suivi Scolaire) afin d'intégrer ces groupes de travail réunissant tous les acteurs professionnels gravitant autour des enfants présentant des besoins identifiés.</p> <p>Sur l'école de Candresse, des outils communs ont été mis en place entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation pour travailler sur les notions du « mieux vivre ensemble » : le message clair, le sac à calmer, le banc de l'amitié, le passeport toilettes</p>
Difficultés et faiblesses
<p>Bien sûr, l'arrivée de la pandémie de la COVID a perturbé les rencontres du COPIL et interrompu le travail en collaboration avec les acteurs bénévoles des associations.</p> <p>L'implication des différents partenaires dans le projet est inégale, avec une motivation et un intérêt différent selon les acteurs. Certains acteurs semblent ne pas vouloir s'investir dans ce projet commun par manque de conviction et d'intérêt ou ne pas pouvoir, par manque de temps.</p> <p>Un manque de complémentarité est à constater entre l'école et les temps d'accueils périscolaires, si ce n'est au-travers de projet très ponctuel (préparation des décors pour la kermesse de l'école réalisés par les TAP).</p> <p>La perspective puis la validation d'un retour des rythmes scolaires à quatre jours a permis de remobiliser l'ensemble des acteurs et de redynamiser le COPIL (Comité de Pilotage) du PEDT.</p>

La proposition de travailler plus régulièrement sur des commissions de travail autour de thématique plus précise et concrètes semblent avoir fait l'unanimité.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Réussites et points forts

La création d'un site internet et d'une page Facebook du SIVU, ainsi que l'utilisation par les écoles de l'ENT, sont deux outils qui dorénavant permettent d'informer au mieux les familles.

L'accueil des « nouveaux parents » se fait tous les ans dans chaque école. En début d'année scolaire, des réunions d'informations sont organisées : enseignants et responsables du service enfance informent les parents de l'organisation. Ces échanges permettent de présenter les activités aux parents. L'association des parents d'élèves est également invitée pour présenter les actions.

La kermesse des écoles et la fête du centre de loisirs sont aussi deux temps privilégiés d'échanges plus informels entre les acteurs de l'éducation et les familles.

Durant les différentes périodes de confinement, un gros travail de communication s'est enclenché entre les écoles et le SIVU afin de mettre en place un accueil minimum en faveur des enfants de personnels prioritaires et dans la mise en place du dispositif 2S2C en juin 2020.

Il y a eu également un échange permanent pour s'adapter au mieux aux différents protocoles sanitaires successifs et agir ensemble avec un même discours.

Difficultés et faiblesses A

Le manque d'interaction avec les familles peut être souligné au-travers de ces nouveaux outils numériques proposés par le SIVU, si ce n'est poser des questions sur la page Facebook.

L'acquisition prochaine d'un nouveau logiciel de gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration avec la mise en place d'un portail famille. Cela permettra aux familles d'interagir plus facilement par de l'inscription individuelle aux différents accueils proposés, une possibilité de modifier elles-mêmes leurs informations personnelles (adresse, n° de tel ...) mais également de régler les factures à distance.

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants**

Réussites et points forts

Pour ce qui est des conditions offertes spécifiquement aux enfants de maternelle, l'accueil des moins de 3 ans est effective, et la mise à disposition d'une ATSEM par classe est toujours d'actualité.

L'existence de locaux dédiés uniquement aux accueils périscolaires constitue un point fort dans la mise en œuvre du PEDT.

Le SIVU a procédé à la rénovation des deux salles de restauration scolaire et a validé le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école élémentaire de Narrosse ainsi que la réfection de la cour de récréation, prévue tout au long de l'année scolaire 2021-2022.

On peut noter les investissements supportés par le SIVU : dans l'équipement numérique avec l'achat de VPI et de matériels informatiques (tablettes) pour l'école élémentaire de Candresse + la location à l'ALPI d'ordinateur.

La disponibilité au quotidien des services municipaux face aux multiples demandes des acteurs contribue également à apporter aux enfants les meilleures conditions possibles d'accueil.

Difficultés et faiblesses

Manque d'articulation avec les projets d'école et le PEDT. Le dernier projet d'école, piloté sur un territoire plus large par le collège du secteur portait essentiellement sur des notions d'instructions difficilement transposable sur un plan plus ludique au niveau des accueils périscolaires et extrascolaires. Celui-ci sera réécrit en fin d'année 2021 et il faudra y trouver de nouveaux axes d'articulation.

Les locaux du Centre de Loisirs sont vieillissants : un intérêt devra y être porté après la rénovation de l'école élémentaire de Narrosse.

L'accompagnement à la scolarité n'a pas pu être développé : les enfants peuvent, sur la base du volontariat faire leurs devoirs. L'animateur peut ponctuellement le conseiller, mais un vrai projet d'aide aux devoirs est à développer. Une réflexion devrait être menée durant la prochaine année scolaire au-travers de dispositif existant (CLAS...)

Objectif n°2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

Réussites et points forts
Jusqu'à l'arrivée de la pandémie, le partenariat avec les associations sportives et culturelles a perduré, avec des interventions du badminton et du rugby sur les temps d'accueils périscolaires du soir, des interventions de la bibliothèque de Narrosse sur les temps scolaires et des TAP maternelles, ainsi que l'intervention hebdomadaire d'une conteuse bénévole que les temps des TAP maternelle. Le SIVU a continué à mettre les moyens humains et financiers pour proposer un accueil de qualité en recrutant du personnel qualifié et en formant ses agents titulaires.
Difficultés et faiblesses
La crise sanitaire a mis en sommeil le partenariat mis en place avec les différents partenaires associatifs.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.**

Réussites et points forts
La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a nécessité une réorganisation des temps d'accueil et une évolution dans le contenu des activités périscolaires. Un large choix d'activités est ainsi proposé aux enfants avec également la possibilité d'un temps libre, de détente à certains moments, pour respecter au mieux le rythme de l'enfant. Le positionnement des TAP maternelles en début d'après-midi a permis d'offrir un accès à un temps de sieste ou de repos aux élèves de MS et GS qui en avaient besoin. A l'école de Candresse, des exercices de cohérence cardiaque ont été mis en place quotidiennement sur le temps de classe (travail sur la respiration). A l'école élémentaire de Narrosse, des temps de massage et de relaxation ont été mis en place suite à l'intervention dans le cadre d'une formation MISA en début d'après-midi au moment du retour en classe. Au centre de loisirs, un temps de relaxation et de repos après le repas est également proposé aux enfants de moins de 6 ans ne faisant pas la sieste.
Difficultés et faiblesses
Cependant à l'école maternelle, devant une certaine forme d'agitation des enfants lors du retour en classe après les TAP, plusieurs organisations différentes ont été expérimentées sur le temps des TAP maternelles sans trouver la solution idoine permettant un retour en classe plus serein et plus efficace.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants**

Réussites et points forts
Les activités périscolaires et extrascolaires permettent aux enfants d'être acteur de leurs loisirs en leur laissant la possibilité de choisir leur activité. Cela répond à l'ambition pédagogique du PEDT. Les ateliers proposés sont diversifiés et favorisent la curiosité, la créativité et la découverte d'une pratique artistique, sportive ou culturelle. La variété des contenus proposés couvre bien l'ensemble des domaines de l'éducation (activités manuelles, physiques, artistiques, scientifiques, etc..) par une augmentation significative de l'offre et un effort de diversification du contenu. Le dynamisme, l'investissement et la compétence de l'équipe d'animation permet de proposer des actions innovantes : projet numérique, démarche Centre A'Ere (démarche de labellisation portée avec les Francas), la fête des TAP à Candresse, la fête du Centre de Loisirs, les mini-séjours, le conseil des enfants...
Difficultés et faiblesses
La pandémie a bouleversé l'organisation des accueils : pas de vacances de printemps en 2020 et 2021 situées en pleine période de confinement. Les mini-séjours ont également été annulé au cours des vacances d'été 2020 car les conditions sanitaires imposées étaient trop contraignantes. Les sorties quotidiennes ont également été plus restreintes sur ces deux années-là. Conséquence : l'offre d'activités proposées a été réduite et moins riche.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.**

Réussites et points forts

Des actions en lien avec la santé sont organisées dans le cadre de la pause méridienne. Les équipes d'encadrement sont vigilantes durant le temps de repas pour que les enfants puissent manger de la façon la plus équilibrée possible. L'accompagnement se fait d'autant mieux que les animateurs mangent à table avec les enfants de la maternelle (sauf depuis l'arrivée de la pandémie à la COVID). Un travail de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été entrepris auprès des enfants, permettant de réduire très sensiblement le poids des déchets alimentaires jeté à la poubelle.

Sur le temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, les programmes d'activité proposent des activités sportives. Cela permet de promouvoir auprès des enfants les bénéfices d'une pratique sportive régulière.

Objectif n°3 : Développer le savoir vivre ensemble.

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable**

Réussites et points forts

Le projet Centre A'Ere porté par le centre de loisirs perdurent → création d'un espace détente avec la création de mobiliers en palettes, espace jardinage (carrés potagers, plantation de fleurs, maison à insectes...), espace d'exposition des créations des enfants...

Des poubelles et bacs destinés au tri sélectif ont été mis en place dans les accueils périscolaires et au centre de loisirs.

L'école continue son partenariat avec un animateur Nature du Grand Dax pour sensibiliser les enfants au tri sélectif et au développement durable.

Le centre de loisirs travaille sur l'inclusion des enfants en situation de handicap en partenariat avec la CAF (appel à projets) et avec l'animateur de la JPA, permettant de renforcer l'équipe d'animation pour un accueil de qualité pour tous. La création d'un espace sensoriel (type Snoezelen) a été mis en place au centre de loisirs pour permettre à certains enfants de s'y ressourcer en cas de besoins.

Un travail en partenariat s'est beaucoup développé entre les écoles, le service d'animation, les familles et les professionnels pour permettre le meilleur accueil possible de ces enfants en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers, notamment au-travers des ESS mises en place.

Dans le cadre de la sensibilisation des enfants à ces problématiques du handicap des interventions d'associations ont été organisées avec : « APF », « des mains et des signes », « Valentin Hauvi », collaboration avec Le SSID...

Un projet intergénérationnel a été mis en place avec la maison de retraite « les Jardins du soleil », interrompu par la COVID : activité cuisine, loto...

Mise en place d'outils communs pour travailler sur l'apprentissage de la vie citoyenne sur l'école de Candresse : « le message clair », « le sac à calmer » ...

Les écoles travaillent sur les notions du « mieux vivre ensemble » quotidiennement.

Instauration du Conseil d'enfants au Centre de Loisirs, permettant à chaque groupe d'élire ses représentants et permettant de donner la parole aux enfants.

Difficultés et faiblesses

Les actions menées par l'école et les accueils périscolaires et/ou extrascolaires, notamment sur la thématique de l'environnement et du développement durable, sont menées indépendamment des unes des autres sans véritable projet commun entre les deux entités.

Le projet CENTRE A'ERE se réalisent essentiellement à partir des activités périscolaires et extrascolaires et ne concernent donc pas tous les enfants.

Une recherche de complémentarité sur ces problématique-là devra être mise en place.

- **Développer les partenariats avec les associations**

Réussites et points forts
Continuité du travail avec certaines associations au-travers d'interventions sur les temps périscolaires et extrascolaires (badminton, rugby, bénévole de la bibliothèque...).
L'association musicale Mix Age Band est intervenue à l'école élémentaire de Narrosse dans le cadre de l'apprentissage de la Marseillaise.
Difficultés et faiblesses
Il n'y pas eu d'autres partenariats mis en place avec d'autres associations malgré un tissu associatif assez important sur le territoire.

III. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle du territoire.

Le nouveau Projet Educatif Territorial a pour objectif d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service de l'éducation. Il s'agit de renouveler l'engagement pris dans le PEDT 2018-2021, de reconduire les objectifs, en mettant l'accent sur ceux qui ne semblent pas à ce jour encore atteints ou dont les résultats sont encore perfectibles.

III.1. Le champ d'application du nouveau projet

- ✓ **Organisation des Temps Scolaire, périscolaire et extrascolaires : retour à une organisation de la semaine actuelle à 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021**

L'emploi du temps sera le suivant :

- Ecole maternelle de NARROSSE :

Heure	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
7h30-8h45	Accueil Périscolaire
8h45-11h50	Enseignement
11h50-13h30	Pause Méridienne
13h30-16h25	Enseignement
16h25-18h30	Accueil Périscolaire

- Ecole élémentaire de NARROSSE :

Heure	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
7h30-8h45	Accueil Périscolaire
8h45-12h00	Enseignement
12h00-13h45	Pause Méridienne
13h45-16h30	Enseignement
16h30-18h30	Accueil Périscolaire

- Ecole primaire de CANDRESSE :

Heure	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
7h30-8h30	Accueil Périscolaire
8h30-12h00	Enseignement
12h00-13h45	Pause Méridienne
13h45-16h15	Enseignement
16h15-18h30	Accueil Périscolaire

- Centre de Loisirs de Narrosse :

Il sera ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h30, ainsi que durant les vacances scolaires (sauf pour les vacances de Noël).

✓ **Périmètre du territoire**

Le projet éducatif territorial du SIVU concerne l'ensemble du territoire des communes de Narrosse Candresse et Yzosse.

A noter que concernant le Centre de Loisirs extrascolaire, une convention a été établie avec la mairie de Sagnac et Cambran pour accueillir leurs enfants. La commune de Sagnac et Cambran participe ainsi au financement du budget annexe du Centre de loisirs à la même hauteur que le SIVU et au prorata du nombre de journées-enfants réalisés par les enfants de leur commune.

Le SIVU possède la compétence Enfance, mais n'a ni la compétence de la petite Enfance ni celle de la Jeunesse.

Dans l'optique d'un élargissement du public cible, une réflexion devra être menée, notamment par les élus, sur l'opportunité de se saisir d'une nouvelle compétence : celle de la Jeunesse.

✓ **Etat des Lieux**

- Etablissement Scolaires :

Trois écoles sont implantées sur le territoire : école maternelle de Narrosse, école élémentaire de Narrosse, école primaire de Candresse.

Les collèges et les lycées sont implantés sur les communes voisines de Dax et St Paul Les Dax.

- Activités périscolaires et extrascolaires :

Quatre accueils périscolaires sont existants : un sur chacune des trois écoles + un accueil périscolaire (matin et soir) organisé sur la commune d'Yzosse.

Les enfants doivent fréquenter l'accueil périscolaire de sa commune et un transport scolaire est organisé pour pouvoir conduire chaque enfant sur son lieu de scolarisation.

Une exception est faite pour les enfants de maternelle qui peuvent fréquenter l'accueil périscolaire de l'école maternelle de Narrosse quelque soit leur commune d'habitation afin d'être accueilli dans un lieu plus adapté et rassurant et ainsi mieux appréhender le moment de transition Famille/ Ecole.

Le mercredi, l'accueil périscolaire est assuré sur le site du Centre de Loisirs tout comme les accueils extrascolaires organisés durant les vacances scolaires.

- Equipements sportifs culturels

Les équipements sportifs, culturels, de loisirs sont identiques à ceux cités dans le bilan.

- Points forts et points faibles

Petite enfance : sur le territoire, une association d'assistante maternelle est existante. Le SIVU lui met à disposition des locaux sur Yzosse pour se regrouper les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin.

Enfance : Le centre de loisirs fonctionne les mercredis et les vacances scolaires et les accueils périscolaires sont existants sur chaque école de Narrosse et Candresse + un accueil périscolaire à Yzosse avec un ramassage scolaire.

Pas d'accueil extrascolaire organisé le week-end.

Jeunesse : pas de dispositif existant à l'heure actuelle.

✓ **Territoire et public concernés par le PEDT**

Le souhait est d'étendre le périmètre démographique sur la tranche d'âge des 2-20 ans.

A partir de 2 ans car l'école est à même d'accueillir des enfants scolarisés en TPS (Toute Petite Section) selon les places disponibles au sein du groupe scolaire. Si tel est le cas, nous serions amenés à accueillir ces enfants-là sur les accueils périscolaires dès l'âge de 2 ans.

Une réflexion est souhaitée sur l'éventualité de créer une structure dans la continuité du Centre de Loisirs (Espace Jeunes) et permettant d'accueillir les jeunes dans un espace qui leur est dédié et qui est adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

Le projet éducatif territorial du SIVU concerne l'ensemble du territoire des communes de Narrosse Candresse et Yzosse.

DONNEES INSEE JUIN 2021 : les dernières données recensées sur le site de l'INSEE datent de 2017.

La commune de Narrosse comptabilise 3 210 habitants en 2017 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 519 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 462 jeunes de 15 à 29 ans

La commune de Candresse comptabilise 807 habitants en 2017 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 125 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 113 jeunes de 15 à 29 ans

La commune d'Yzosse comptabilise 367 habitants en 2017 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 53 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 46 jeunes de 15 à 29 ans

Des informations sur la commune de Saugnac et Cambran qui ne se situe pas sur le territoire concernant ce PEDT, mais dont nous accueillons les enfants sur le Centre de Loisirs extrascolaire, dans le cadre d'une convention de partenariat financier passée avec cette commune.

La commune de Saugnac et Cambran comptabilise 1542 habitants en 2017 et la population des enfants et des jeunes est répartie de la manière suivante :

- 297 enfants âgés de 0 à 14 ans
- 158 jeunes de 15 à 29 ans

III.2. Les objectifs éducatifs du PEDT 2021-2024

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial 2018-2021, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ont partagé des objectifs éducatifs communs formalisés dans le document établi en 2018. Les évaluations menées montrent que ces derniers ne sont pas aujourd'hui à remettre en cause. Mais le bilan forces/faiblesses réalisé permet de détailler plus finement les objectifs à poursuivre aujourd'hui. Ainsi la suite du document s'attache à indiquer les perspectives à suivre collectivement pour la mise en œuvre du projet éducatif territorial 2021-2024. Les perspectives sont déclinées selon les objectifs déjà définis pour le précédent PEDT.

Objectif n°1 : garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

- **Assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération entre les acteurs**

Perspectives

Il convient de renforcer et d'organiser des temps de rencontre, de concertation et le travail en partenariat entre les enseignants, les animateurs et les familles. Il s'agirait de favoriser les échanges, éviter les cloisonnements afin que chacun puisse mieux comprendre les problématiques transversales et trouver ensemble les meilleures solutions dans les situations les plus difficiles.

Les ESS, les réunions trimestrielles Enseignants/SIVU sont des temps de rencontre à pérenniser.

L'organisation de la kermesse des écoles et de la fête du centre de loisirs sont également deux moments privilégiés de partage entre les acteurs éducatifs et les familles qu'il est important de maintenir et de valoriser.

- **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation**

Perspectives

Il va s'agir de renforcer l'offre d'information via les nouveaux moyens de communication mis en place (site internet et page Facebook, du SIVU ; l'ENT et Landécoles pour les enseignants.
L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire courant 2022 (Muschroom via l'ALPI) permettra une meilleure interactivité pour les familles. Elles pourront accéder et agir directement sur leur dossier via un portail Famille (mise à jour de leurs données personnelles, inscriptions, paiement des factures à distance...).

- **Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants.**

Perspectives

Afin d'atteindre pleinement cet objectif, la communication du projet d'école paraît aujourd'hui importante. Une fois le projet d'école réécrit, un temps de rencontre entre le directeur-coordonnateur des trois écoles et le coordonnateur jeunesse sera nécessaire pour permettre l'articulation recherchée entre celui-ci et le PEDT. Le projet pourra alors évoluer de manière collective et cohérente en liant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les investissements portés par le SIVU seront poursuivis (projet numérique sur l'école de Candresse + changement de mobilier de certaines classes).

La question de l'accompagnement à la scolarité mérite d'être à nouveau clairement posée dans le cadre de ce nouveau PEDT, pour favoriser la réussite scolaire de tous les enfants.

L'aide aux devoirs aujourd'hui proposée aux enfants sur la base du volontariat des enfants ou de la demande des familles ne permet pas d'apporter une aide à tous les enfants et peut dans ce sens creuser certaines inégalités existantes.

Il va s'agir d'étudier les différents dispositifs qui pourraient être mis en place dans le cadre de cet accompagnement à la scolarité (CLAS...).

Objectif n°2 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement

- **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous**

Perspectives

Au-delà de la poursuite de ce qui est déjà mis en place (interventions sur le temps scolaire, investissement, politique tarifaire ...), il semble important de pouvoir travailler sur des thématiques bien spécifiques, profitant à tous les enfants.

Le SIVU, de par ses investissements, rénove progressivement ses structures : en 2021, ce sont les classes de l'école élémentaire de Narrosse ainsi que la cours de récréation qui seront rénovées avec la construction de deux classes supplémentaires + la couverture d'une partie de la cour par un préau.

Une réflexion devra être menée par la suite sur les locaux du Centre de Loisirs qui mériteraient eux aussi un grand rafraîchissement.

- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap**

Perspectives

Un focus plus particulier sera porté sur cette notion de l'inclusion des enfants en situation de handicap au travers de cet objectif.

Cette politique d'inclusion portée par notamment par l'éducation nationale rejaille sur le quotidien avec un maintien prolongé de certains enfants dans le cursus scolaire classique mais aussi avec une présence accrue sur les temps périscolaires et extrascolaires.

De plus en plus d'AESH sont présents dans les classes pour assurer un soutien à ces enfants dans leurs cursus scolaires. Mais également un renforcement des équipes d'animation sur les temps périscolaires et extrascolaires

est nécessaire et permis par un appel à projets financés par les services de la CAF pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les ESS sont un moment privilégié de rencontre réunissant tous les acteurs éducatifs et la famille de l'enfant qui permettent une réflexion globale de l'accueil de l'enfant pour favoriser sa scolarité et son bien être sur chaque moment de sa vie, notamment grâce à la mise en place d'outil en commun.

Le souhait d'une commission de travail au sein du PEDT sur cette thématique a été retenue permettant aux autres acteurs (élus, représentants des parents d'élèves, associations) d'être sensibiliser à cette notion d'inclusion. Cette commission de travail aura aussi pour mission de réfléchir à la gestion des enfants dits « perturbateurs ». Ces dernières années les actes d'incivilités et de violences sont en augmentation, notamment chez les enfants de fin de cycle 3.

- **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant**

Perspectives

Les actions mises en place sur le temps de pause méridienne pour respecter les rythmes de l'enfant doivent être poursuivies : sieste, ateliers de relaxation... Les quelques actions mises en place (temps de massage et de relaxation, exercices de cohérence cardiaque, rituels sur les émotions...) pourront être prolongés et partagés entre les différents acteurs éducatifs.

- **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.**

Perspectives

Il paraît important d'accroître l'innovation dans les activités proposées aux enfants. Des formations dans ce sens sont suivies par les animateurs.

Les interactions entre les enfants, les familles, les écoles, les bénévoles doivent être poursuivies et le travail sur la valorisation des pratiques éducatives locales poursuivi (communications, événements associant les partenaires...).

Le travail avec les associations sportives et culturelles pourra être prolongé avec celles déjà intervenantes et élargie vers de nouvelles associations.

- **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives**

Perspectives

Sur ce point, il s'agit de poursuivre les actions engagées, notamment sur la pause méridienne et les ateliers de découverte proposant des activités sportives.

Objectif n°3 : Développer le savoir vivre ensemble.

- **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne**

Perspectives

Ce travail est mené quotidiennement au sein des écoles, des accueils périscolaires et extrascolaires.

A travers l'ensemble des actions proposées dans le cadre du PEDT, les notions de socialisation, de vie en collectivité, de respect de l'autre et du handicap et de l'éducation à la citoyenneté seront mises en œuvre.

Pour ce faire, il est nécessaire de construire, avec l'ensemble des partenaires concernés, une logique de coopération. Il semble en effet important qu'une vision commune de l'enfant citoyen dans la société soit partagée entre les acteurs éducatifs. Etre jeune citoyen s'apprend, les adultes ont un rôle prépondérant à jouer dans ce domaine. Ainsi, développer une vision partagée sur ces questions nous permettrait d'imaginer des actions concrètes et globales avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Un temps de travail commun sur cette question pourrait ainsi être envisagé.

Les actions et outils déjà mis en place devront être pérennisés et développés sur un maximum de structures (message clair, conseil d'enfants...).

- **Eduquer les enfants à l'environnement et au développement durable**

Perspectives

Il appartient à l'ensemble des partenaires d'amener les enfants et les jeunes à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie.

Dans le cadre des actions initiées par le présent PEDT, une attention particulière sera aussi portée à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.

Le centre de loisirs et les accueils périscolaires continueront de développer le projet CENTRE A'ERE (label porté par les Francas) : tri sélectif, activités avec du matériel de récupération, création d'un espace détente (meuble en palettes, nichoirs...), potager, réduction des déchets alimentaires, éducation à une alimentation équilibrée, découverte de la faune et de la flore locale...

Dans ce cadre-là, un projet de partenariat avec un apiculteur avec l'acquisition de la ruche du Centre de Loisirs devrait voir le jour en septembre 2021. Les enfants seront amenés à exploiter cette ruche de son installation à la vente du miel en passant par sa récolte et sa mise en pot, tout en étant sensibilisé à l'importance de l'abeille dans notre écosystème. Cette action fait l'objet d'un appel à projets « démarches innovantes » auprès de la CAF.

Les écoles travaillent notamment avec l'animateur Nature du Grand Dax pour sensibiliser les enfants au développement durable.

La commune de Narrosse organise annuellement la « journée de ramassage des déchets dans le village » et le tri des déchets est mis en place sur tout le territoire.

Il va s'agir de mettre en lien ces différentes actions menées par les différents acteurs pour une politique plus globale sur le territoire de cette notion d'éducation à l'environnement et au développement durable et auquel prennent part les enfants.

- **Développer les partenariats avec les associations**

Perspectives

Le potentiel d'associations sportives et culturelles est en constante augmentation. Leur participation aux temps périscolaires des enfants est aujourd'hui trop peu importante (rugby, badminton, musique). Cela repose que sur du bénévolat et du volontariat.

Un travail de prise de contact est souhaitable pour voir si des interventions sont envisageables tant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Tout au long de l'année, les communes de NARROSSE, CANDRESSE et YZOSSE accueillent un grand nombre de manifestations sportives ou culturelles, organisées par les communes ou par les associations locales. Tous ces événements sont également un moyen de favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Il conviendra de rechercher des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire, extrascolaire et le temps libre passé en famille à travers ces manifestations.

Une attention particulière sera apportée par le SIVU aux associations participant à l'animation des temps périscolaire et extrascolaires.

IV. La mise en œuvre du PEDT 2021-2024

IV.1. Le maintien des modalités d'accueil des enfants

Depuis de nombreuses années, le SIVU a pris en charge les accueils périscolaires sur le RPI. Tous les accueils ont lieu dans l'enceinte scolaire. La commune d'Yzosse a la particularité de ne pas avoir d'école mais un accueil est existant pour les enfants de cette commune.

Ces accueils se déclinent en plusieurs temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne et l'accueil le soir après la classe.

L'accueil du matin.

L'enfant est accueilli entre 07h30 et 08h35 selon les lieux d'accueil. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

La pause méridienne entre 12h et 13h45

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps libre et un temps de repas.

A Narrosse, deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle, le second pour les enfants du CP, CE1 et CE2. Les enfants sont encadrés par les animateurs, les ATSEM pour les plus jeunes, ainsi que par le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne entre 100 et 110 enfants qui déjeunent tous les midis à chaque service.

A Candresse, deux services sont également organisés. Les enfants mangent par classe et sont encadrés par les animateurs et le personnel de la cantine. On comptabilise en moyenne 45 enfants qui déjeunent tous les midis à chaque service.

L'accueil du soir entre 16h30 et 18h30

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants sont pris en charge aux écoles par les animateurs du SIVU. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Exemple d'activités : jeux de ballons, jeux de société, étude surveillée pour les enfants de l'élémentaire. Les animateurs laissent volontairement les enfants jouer comme ils le désirent.

Les horaires dans le détail :

Les accueils périscolaires déclarés auprès de la DDCSPP :

- Maternelle de Narrosse.
 1. 7h30-8h45
 2. 16h25-18h30

- Élémentaire de Narrosse
 1. 7h30-8h45
 2. 16h30-18h30

- Primaire de Candresse
 1. 7h30-8h30
 2. 16h15-18h30

- Yzosse
 1. 7h30-8h20
 2. 16h40-18h30

Les interventions sur le temps scolaire

Par la bibliothèque

Les classes des écoles maternelle et élémentaire peuvent être accueillies au sein de la bibliothèque municipale, sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, la responsable de la bibliothèque municipale. Les enfants ont ainsi la possibilité d'emprunter les livres de la bibliothèque.

Les activités extra-scolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi toute la journée (retour à un rythme scolaire à quatre jours).

Avant chaque période de vacances et les mercredis, les parents doivent inscrire obligatoirement leur enfant. L'accueil peut se faire soit :

- en demi-journées (matin ou après-midi),
- en journées complètes avec repas.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

En juillet et en août, des « mini-camps » sont également prévus pour les plus de 5 ans.

Ils permettent aux enfants, sur quelques jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie. Des veillées sur le centre de loisirs avec nuitées sous tente sont également organisées.

IV.2. La gouvernance du PEDT

Un comité de pilotage et des groupes de travail

Pour répondre aux éléments de bilan présentés ci-avant, il convient de poursuivre la concertation locale sur le PEDT en adaptant les instances de gouvernance locales.

Le comité de pilotage et de coopération éducative est à reconduire, avec sa composition actuelle :

- Des élus du SIVU
- la présidente du SIVU
- Les directeurs d'école ou de leurs représentants
- Le directeur du centre de loisirs
- Des animateurs
- De bénévoles d'associations
- Des représentants des parents d'élèves
- Le coordonnateur Jeunesse

Réuni à l'initiative du coordonnateur jeunesse et de la présidente du SIVU, le comité de pilotage doit assurer un suivi du PEDT, et acter au besoin des modifications du PEDT avant sa date d'échéance pour l'adapter au contexte et aux besoins constatés.

Des groupes de travail sont constitués au gré des demandes formulées par le comité de pilotage (ex : commission accueils des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers, commission citoyenneté et vivre ensemble...).

Un coordonnateur est le lien privilégié entre le comité de pilotage où les grandes orientations sont débattues et les acteurs sur le terrain. Il doit donc avoir un rôle de facilitateur et de régulation afin de ne pas perdre de vue les objectifs définis lors des réunions du comité de pilotage. Il fera la liaison entre les partenaires sur le terrain afin de faciliter leur compréhension de la cohérence et la complémentarité des temps de la journée de l'enfant.

Le comité de pilotage sera réuni au minimum une fois par an et les commissions de travail sur les thématiques seront réunis selon les besoins identifiés.

Le pilotage sera assuré par le coordonnateur jeunesse : M Frédéric Lahouze (06.71.63.19.22 ; centredeloisirs.ncy@orange.fr) et la Présidente du SIVU : Mme DULOUEAT Corinne (06.10.37.36.20 ; dulouatcorinne@gmail.com).

Le PEDT sera à disposition des familles sur le site internet du SIVU ou à la demande auprès du service d'animation.

IV.3. Cohérence entre PEDT et le projet d'école

Peu de lien avait pu être mis en avant entre les deux précédents projets.

Les enseignants nous avaient présenté un projet d'école très axé sur des notions d'instruction pour lesquelles les passerelles entre le temps scolaire et les temps péri et extrascolaires leur semblaient trop peu évidentes. Cependant, cela n'a pas empêché les enseignants et les animateurs de travailler ensemble sur des outils partagés (message clair, le sac à calmer...) et quelques projets en commun (autour de la kermesse des écoles notamment...).

Lors de la réécriture de leur projet d'école prévu en cours d'année scolaire prochaine, les enseignants essaieront de prendre en compte le contenu du PEDT, selon les directives qui leur seront données par l'Inspection Académique.

A ce moment-là, nous essaierons de mettre en place des passerelles entre le projet d'école et le PEDT pour permettre une mise en relation des différentes actions menées sur les différents temps de vie de l'enfant. L'objectif sera de mettre en place des fiches actions communes qui pourront être menées et développées par les équipes enseignantes et les équipes d'animation en étroite collaboration.

Quelques pistes ont déjà été identifiées pour travailler ensemble sur des objectifs partagés :

- Autour du vivre ensemble : idée d'une charte commune sera proposée aux enseignants, dans la continuité des actions déjà mises en place (« message clair...).
- Autour de l'écocitoyenneté et éducation au développement durable et à l'écologie : dans le cadre du projet Centre A'Ere porté par le Centre de Loisirs → un jardin partagé ...
- Le dispositif CLAS porté par la CAF et piloté par les Francas des Landes : ce dispositif a été présenté en juin au coordonnateur jeunesse. Celui-ci est en charge de le présenter aux élus et aux enseignants fin juin pour étudier sa mise en place au cours de l'année scolaire 2021-2022.

V. Elément d'évaluation du PEDT 2021-2024

Le PEDT fera l'objet d'un bilan annuel lors de la réunion du Comité de pilotage qui sera réuni chaque fin d'année scolaire.

Chaque objectif sera repris et fera l'objet d'une évaluation comme cela a été présenté en début de ce document dans le cadre de l'évaluation du PEDT 2018-2021, selon des données qualitatives et quantitatives. Un exemple de critères ont été listés ci-dessous mais d'autres pourront apparaître au gré des actions mises en place et répondant aux objectifs fixés par le PEDT.

Eléments d'évaluation quantitatifs :

- Participation des différents acteurs éducatifs aux différentes réunions
- Nombre de réunions et rencontres organisées et leur périodicité (COPIL, commission de travail, ESS ...)
- Nombre d'actions mises en place en réponse aux objectifs du PEDT
- Actions transversales au temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Actions menées en collaboration avec les différents partenaires associatifs et sur quel temps de vie de l'enfant (scolaire, péri ou extrascolaire...)
- Nombre de journées-enfants réalisées au centre de loisirs.
- Nombre d'enfants participant aux différentes sorties (scolaires ou extrascolaires)
- Participation des enfants aux différents projets
- Projets mis en place résultant de projets d'enfants
- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis sur les différents accueils
- Utilisation de l'espace sensoriel pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- Temps de formation des animateurs

Eléments d'évaluation qualitatifs :

- Contenu des actions menées répondant aux objectifs posés du PEDT
- Création et pertinence des outils transversaux aux temps scolaires, péri et extrascolaires.
- Implication des enfants dans les projets mis en place
- Qualité de l'accompagnement des enfants sur leur projet
- Qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap : adaptation de l'accueil, des animations, de l'environnement des salles...
- Communication envers les familles (utilisation du site internet, interaction sur le futur logiciel...)